



MAI-MAGANA



«Coordination de la société civile d'Arlit»
Niger

INDUSTRIES EXTRACTIVES

Uranium, **bonheur** ou **malheur** des peuples ?

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE MIEUX-ETRE (Aghirin'man)

«Sponsorisé par la Fondation Rosa Luxemburg Stiftung de la RFA. Ces publications, ou extraits, peuvent être utilisés par autrui gratuitement à condition qu'elles fassent référence à la publication d'origine». «Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité exclusive d'Aghirin'man et ne reflète pas nécessairement la position de RSL»

N°011 -septembre 2019

«L'exploitation et la gestion des ressources naturelles et du sous-sol doit se faire dans la transparence et prendre en compte la protection de l'environnement, du patrimoine culturel ainsi que la préservation des intérêts des générations présentes et futures» (constitution du Niger).

Fermeture de la mine de COMINAK, les centrales syndicales du Niger viendront-elles au secours des travailleurs des mines et leurs syndicats ?

Page 3



Après l'uranium, il y aura bien une vie à Arlit : Le Maire Abdourahmane Maouli organise une visite des chantiers en cours pour préparer l'après mine.

Page 7



Observatoire de santé de la région d'Agadez (osra) ou le mouiroir des anciens travailleurs des mines d'uranium du Niger ? Le ministre a-t-il été trompé ?

Page 14

Editorial



En cette fin d'année 2019, l'activité minière reste le sujet préféré de toutes les causeries et les publications. En effet 45 ans après sont ouverte la mine d'uranium de la COMININAK filiale d'ORANO (ex CEA, ex COGEMA, ex AREVA) annonce à travers un laconique communiqué l'arrêt de la production d'uranium pour le 31 mars 2020.

Voilà une aventure minière de notre pays qui s'achèvera comme elle a commencé dans les salons de Niamey et Paris avec le gout d'un gâchis d'une ressource naturelle et des dégâts environnementaux irréparables. Le dernier Conseil d'Administration de la COMINAK 23 octobre 2019 dit « En concertation avec les administrations nigériennes et ses actionnaires, la COMINAK a préparé un projet de réaménagement de son site industriel de manière responsable. Ce projet comprend le réaménagement de la mine, le démantèlement des installations, la gestion des verses et des bassins ainsi que la surveillance environnementale, conformément à la réglementation nigérienne et aux recommandations internationales.»

Peut-on devenir responsable une seule matinée, si on ne l'a pas été pendant 45 ans ? Peut-on être conforme à la réglementation nigérienne et aux recommandations internationales, si on a refusé d'appliquer le code minier du Niger de 2006 ? N'ayant en rien profité aux nigériens quand on brassait des milliards de vente d'uranium, peut-on faire quelque chose qui profiterait aux nigériens quand on met la clef sous le paillason ? En tout cas une chose est certaine, nous seront les héritiers de tout ce que cette exploitation de la mine de COMINAK aura laissé de mauvais, c'est peut-

être le cout de l'aventure ?

Mai-Magana revient encore une fois sur l'observatoire de santé de la région d'Agadez à l'occasion de l'intervention du Ministre de la fonction publique à l'Assemblée Nationale le 1er novembre 2019. Ce jour, l'observatoire de santé de la région d'Agadez était présenté comme un organisme de l'Etat ou une institution. Oh Quelle erreur ? Oh quelle manipulation ?

La réalité est que l'observatoire de santé est une association non gouvernementale créée par AREVA depuis 2009, qui jusqu'à présent n'a de bureau ou de représentation nul part dans la région d'Agadez et, ou ailleurs au Niger. Nos députés ont avalé la couleuvre d'AREVA croyant que c'était un bon médicament, ils ont donc entériné l'existence de ce mouvoir des anciens travailleurs des mines. Pendant qu'ils ont programmé la mort de la COMINAK, la Commune urbaine d'Arlit essaye de donner un espoir à la population quand au partage de l'héritage de l'après mines. Le Maire a organisé une visite guidée à cet effet, et nous l'avons suivi, et nous encourageons le travail en cours.

Enfin rappelons qu'en 2016, lorsque l'ONG Aghirin'man a organisé un forum à Arlit sur l'après mines et le réaménagement des sites exploités, beaucoup avaient trouvé cela irréaliste et inopportun. La COMINAK ayant même boycotté les travaux. Et, aujourd'hui nous y voilà sans aucune préparation, face à une littérature d'un Conseil d'Administration aux ordres d'ORANO. L'histoire est têtue dira l'autre !

Espérons que cette leçon des choses sera récitée par cœur pour la prochaine édition. Bonne lecture à tous.

I.R

Fermeture de la mine de COMINAK

Les centrales syndicales du Niger viendront-elles au secours des travailleurs des mines et leurs syndicats



Déclaration de presse :

«L'annonce de la date de l'arrêt de la production d'uranium à la COMINAK, un mal pour certains et un bien pour d'autres : le choc, la désolation et la tristesse», Dixit le SYNTRAMIN (Syndicats National des Travailleurs des Mines du Niger).

Le syndicat national des travailleurs des mines du Niger SYNTRAMIN, réuni en urgence le 24 octobre 2019 suite aux délibérations de conseil d'Administration de la COMINAK du mercredi 23 octobre fait la déclaration dont la teneur suit.

- Camarades travailleurs de la COMINAK
- Camarades travailleurs de la SOMAIR
- Camarades travailleurs de la sous-traitance
- Population d'Arlit toute entière

L'heure est grave et nous devons nous soulever comme un seul homme pour défendre cette situation créée de toute pièce.

En effet depuis quelques temps une rumeur persistante faisait état de la fermeture de la mine de COMINAK au motif que le minerai est épuisé c'est-à-dire fini.



De différents scénarios et hypothèses ont été analysés mais, notre surprise est d'apprendre que le conseil d'administration a pris la grave décision d'arrêter la production pour le 31 mars 2021.

Les grands patrons ont décidé. Oui ! Comme si nous ne comptons point, comme si nos vies n'ont aucune valeur à leurs yeux, et nous ne représentons rien. Ils agissent comme si nous n'étions qu'une boutique qu'ils décident d'ouvrir et de fermer comme ils veulent sans se soucier des conséquences de leurs actes.

Mesdames, Messieurs chers camarades il faut bien écouter les conclusions du conseil :

On évoque l'épuisement des réserves ce qui ne permet pas la poursuite des activités ; des coûts d'exploitations très élevés, et la forte baisse des prix de l'Uranium ; le déficit enregistré par la COMINAK et ce depuis 2017 malgré selon eux la mise en œuvre des plans d'économies.

Camarades en analysant de près la situation, l'on se rend compte que les motifs avancés ne tiennent véritablement pas. Il y a des raisons politiques sous-jacentes qu'on nous cache, qu'on cache au peuple du Niger.

Car comment peut-on parler d'épuisement et des coûts élevés. Il s'agit de deux choses qui ne vont pas ensemble. Alors les vraies raisons sont ailleurs, c'est ni plus ni moins que le diktat de la France à travers ORANO, face auquel nos autorités au plus haut sommet de l'Etat ne peuvent lever le petit doigt. Dommage !

Monsieur le Président de la république SEM Issoufou Mahamadou ingénieur des mines vrais connaisseur du secteur accepte la fermeture pour mettre au chômage des milliers des nigériens et leurs familles.

Oui on retiendra que c'est sous la 7^{ème} république , dirigé par un ingénieur des mines que la plus

grande cité industrielle a fermé et une des plus grande mine souterraine au monde jetant ainsi un nombre incalculables en pâture.

Cette décision du Conseil d'Administration ne rencontre pas notre point de vue. Par conséquent, nous prenons l'opinion nationale et internationale à témoin des éventuelles conséquences incalculables sur les travailleurs, la population d'Arlit, la SOMAIR, les entreprises extérieures, la SONICHAR, la population d'Agadez en particulier et du Niger en général.

Camarades, mobilisons-nous, formons un bloc solide, compact et solidaire pour dire non au démantèlement de notre usine.

Exigeons du gouvernement de prendre ses responsabilités historiques de refuser le démantèlement des installations et surtout de bloquer tout déploiement de quoi que ce soit appartenant à la COMINAK, même de la taille d'une épingle comme ils l'ont fait à SAMIRA lors du départ des canadiens.

Demandons à l'Etat du Niger de mettre COMINAK sur le marché international, c'est-à-dire chercher des nouveaux investisseurs crédibles et surtout professionnels pour prendre l'action d'ORANO, car avant tout COMINAK est une société de droit nigérien et le départ d'un investisseur ne veut nullement pas dire la fermeture d'une entreprise.

Demandons à l'Etat du Niger qui est actionnaire à 31% de chercher des solutions alternatives en prenant en compte des pistes des solutions proposées par SYNTRAMIN permettant la poursuite des activités.

D'étudier la possibilité de signer une nouvelle convention avec Goviex, les russes ou d'autres preneurs.

**Pour le BEN SYNTRAMIN
Le camarades SG
Moutari Aboubacar**



Sur la fermeture de la COMINAK : On croise les bras, personne n'a rien à dire ?



La Compagnie Minière d'Akouta (COMINAK) dont l'actionnariat est réparti entre SOPAMIN (Niger, 31 %), ORANO (France, 34 %), OURD (Japon, 25 %) et ENUSA (Espagne, 10 %), exploite depuis 1978 les gisements d'Akouta, Akola et Ebba situés à Arlit au Niger. L'épuisement de ses réserves ne permet plus la poursuite des activités opérationnelles. Faisant face à des coûts d'exploitation très élevés et à la forte baisse des prix de l'uranium, la COMINAK est déficitaire depuis 2017 malgré la mise en œuvre des plans d'économies.

Communiqué du conseil d'administration de la COMINAK :

En concertation avec les administrations nigériennes et ses actionnaires, la COMINAK a préparé un projet de réaménagement de son site industriel de manière responsable. Ce projet comprend le réaménagement de la mine, le démantèlement des installations, la gestion des versants et des bassins ainsi que la surveillance environnementale, conformément à la réglementation nigérienne et aux recommandations internationales.





Au vu de ces éléments, le Conseil d'Administration réuni ce jour 23 octobre 2019 en séance extraordinaire, a fixé, à l'unanimité des membres présents, la date d'arrêt de la production au 31 mars 2021

Le Ministère des Mines du Niger a été informé de cette décision.

Un plan d'accompagnement revu avec les partenaires sociaux sera mis en place pour chaque salarié, incluant des mesures complémentaires au dispositif légal et notamment des propositions de reclassement dans d'autres entreprises.

La COMINAK travaille également à la définition d'un plan de transition sociétale relatif aux conditions d'accès à la santé, à l'eau, à la gestion des infrastructures urbaines, au soutien à l'entrepreneuriat et à l'activité économique locale, en concertation avec les ministères concernés, les autorités administratives et coutumières, les élus et la société civile.

La COMINAK veillera à ce que cette transition s'opère dans le respect de ses standards opérationnels en termes de sécurité, santé et environnement.

Après l'uranium, il y aura bien une vie à Arlit !

Le Maire Abdourahmane Maouli organise une visite des chantiers en cours pour préparer l'après mine.

Le 15 novembre 2019, le maire de la commune urbaine d'Arlit a organisé une visite guidée sur tous les chantiers de construction mis en œuvre dans la commune urbaine. Il s'agit des grands projets pour faire face à la décision du Conseil d'Administration de la COMINAK qui annonce la fermeture de cette société minière. C'est l'occasion pour Le Maire Abdourahmane de montrer les dispositions prises par la mairie pour protéger les populations des effets négatifs de cette fermeture. Toutes les couches socio-professionnelles ont participé à l'Événement.

Première étape : Un forage mis à la disposition des agriculteurs

Il s'agit du puits KOMI 23 mis à disposition par la COMINAK et installation des panneaux solaire par la Commune d'Urbaine d'Arlit pour une valeur de 25 millions de FCFA. Ce forage permettra de faire des cultures maraichères sur une vaste étendue au bord de la ville d'Arlit.



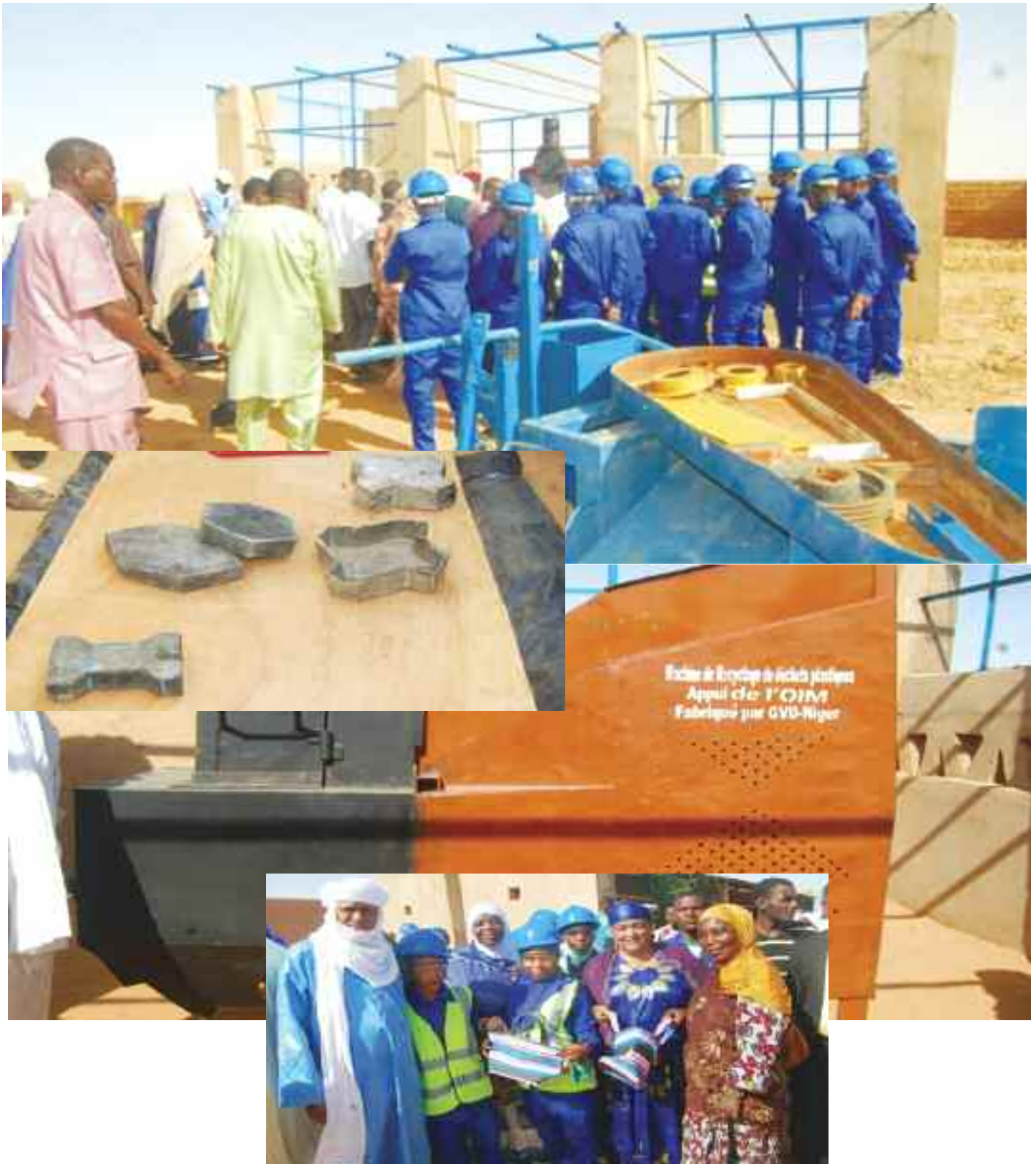
2^{eme} étape : Le stade omnisport

C'est un terrain de 40 milles mètres carrés qui abritera toutes les disciplines sportives. La construction est assurée par un financement de 78 millions de FCFA de l'OIM (organisation internationale pour la migration) et 18 millions de FCFA de la SOMAIR (société des mines de l'AIR). Outre les espaces pour les disciplines sportives, il sera construit le logement du directeur du stade, le logement du gardien et des latrines.



3^{ème} étape : centre de tri et transformation et valorisation des déchets.

Il s'agit d'une unité de transformation des déchets plastiques pour faire des briques pour le pavage des rues, production des engrais, des paniers et sacs artisanaux . Le financement est assuré par l'OIM (organisation internationale pour la migration) pour une valeur de 49 millions de FCFA.



4^{eme} étape : Les boutiques commerciales :

Trente (30) boutiques ont été construites sur financement du FICOD pour une valeur de 97 millions de FCFA. Ces boutiques seront attribuées à des jeunes commerçants sous la supervision d'un gestionnaire délégué.



5^{eme} étapes : le CSI carré (Centre de santé intégré) :

En vue d'améliorer la capacité d'accueil de ce CSI, il est prévu la construction d'une maternité, un logement pour la sage-femme, un incinérateur, un bloc opératoire, une salle radio et des latrines sur financement du PROGEM/GIZ (coopération allemande) pour une valeur de 145 millions de FCFA.



6^{eme} étape : Centre de formation en métiers

C'est un projet de construction des classes pour une valeur de 18 millions de FCFA et une dotation en matériels (machines, postes à souder, etc.) Pour une valeur de 15 millions de FCFA par le PROGEM. Il est prévu une adduction d'eau pour 34 millions de FCFA et électricité pour 70 millions de FCFA

7^{eme} étape : L'abattoir d'Arlit et Akokan et un espace viande

Il s'agit pour la Commune Urbaine de Construire de deux abattoirs mieux équipés et plus propre pour les villages d'Akokan et Arlit.



8^{eme} étape : la pépinière communale

La commune a réaménagé un espace dénommé « jardin du Maire. » Cet espace servira de pépinière communale.



Observatoire de santé de la région d'Agadez (osra) ou le mouvoir des anciens travailleurs des mines d'uranium du Niger ?

Le ministre a-t-il été trompé ?



Le Niger entérine la convention sur les prestations en cas d'accident du travail et de la maladie professionnelle de l'OIT.

En effet, selon une dépêche de l'Agence Nigérienne de Presse (ANP) les Parlementaires réunis en séance plénière le vendredi 1er novembre 2019 ont adopté le projet de loi autorisant la ratification de la convention sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles de l'OIT.

Dans son intervention, le ministre en charge de l'emploi M. Mohamed Ben Omar a rappelé l'importance de cette loi dans la prise en charge des employeurs et annoncé par la même occasion que le Niger est un pays qui est en chantier et qu'énormément des choses sont à venir et fort de cela « nous pouvons davantage prévenir certaines maladies et certains accidents », a-t-il ajouté.

S'agissant de l'existence au Niger d'un Service de santé de Travail de mine, le ministre Ben Omar a annoncé que le Niger dispose d'un observatoire de la santé de la région d'Agadez qui est conçu pour les

travailleurs qui sont dans les mines dans la région. « Les travailleurs en activité ou après avoir cessé de travailler et qui sont prises en charge au plan clinique ou para-clinique. »

Le ministre a par la suite rappelé aux députés que c'est le Centre de Radio Protection qui fait la fierté du pays sur ce domaine. Cette convention avait été adoptée le 8 juillet 1964 à Genève (suisse), en marge de la 48ème session Ordinaire de la Conférence Générale de l'Organisation Internationale.

C'est qu'il faut savoir de l'observatoire de santé de la région d'Agadez

OSRA est une association non gouvernementale composé de :

- ORANO (ex AREVA)
- SOPAMIN
- ONG Aghirin'man
- Coordination de la société civile d'Arlit
- Synergie des organisations de la société civile d'Arlit

- Green
- Association des anciens travailleurs des mines et familles

Le 6 décembre 2011, l'Observatoire de la Santé de la Région d'Agadez (OSRA) a été officiellement mis en place par l'approbation de l'Assemblée Générale Constitutive de l'OSRA qui s'est réunie le 5 décembre, à Niamey au Niger. Sa création s'inscrit dans le cadre de l'application des deux protocoles d'accords signés le 19 juin 2009 entre l'association SHERPA1 et le groupe AREVA2. Elle fait suite à l'Observatoire de la Santé de Mounana (OSM) créé le 19 octobre 2010 au Gabon, cet Observatoire de la Santé est le deuxième de cette initiative inédite dans le secteur minier.

L'Observatoire de la Santé de la Région d'Agadez a pour objet le suivi de la santé des anciens travailleurs exposés à l'uranium dans les mines d'AREVA au Niger, ainsi que la veille sanitaires des populations riveraines. L'observatoire permettra d'informer en toute transparence les autorités nigériennes, les anciens salariés et les populations environnantes sur les résultats du suivi sanitaire autour des sites miniers opérés par AREVA.

Les premiers examens médicaux des anciens travailleurs de SOMAÏR3 et COMINAK4, filiales nigériennes du Groupe AREVA, ont été lancés au premier semestre 2012.

Les consultations des patients comprendront un

examen clinique, une analyse sanguine et une radiographie des poumons. Si des cas de maladies imputables à l'activité professionnelle étaient mis en évidence, conformément aux accords, AREVA prendra en charge les soins à l'identique de la couverture médicale française.

Le site d'Imouraren5 a également été identifié comme site pilote pour mener une Etude d'Impact Sanitaire (EIS), afin de servir de point sanitaire initial. Ce projet a été conduit en étroite collaboration avec les autorités nigériennes, dont les représentants ont intégré le Conseil d'Administration à l'issue de sa première réunion le 6 décembre. La société civile nigérienne, acteur essentiel de la mise en œuvre de l'OSRA dont elle est membre veillera à son bon fonctionnement. SHERPA, qui a participé à l'élaboration des statuts de l'OSRA, est satisfaite de cette mise en place et veillera également à ce que son fonctionnement réponde aux ambitions et objectifs fixés.

Les partenaires du projet ont, à cette occasion, statué sur la composition des organes en charge de la conduite et du suivi opérationnel de l'observatoire (conseil scientifique, comité médical, unité de coordination).

Selon Alain Acker, Directeur Médical d'AREVA : « les Observatoires de la Santé sont le résultat d'un dialogue exemplaire et sans précédent entre des Autorités nationales, les organisations non



gouvernementales (ONG) et un partenaire industriel responsable. Ils sont aujourd'hui devenus une réalité dans deux pays d'Afrique, et le groupe souhaite étendre cette veille sanitaire à l'ensemble des mines qu'il opère dans le monde, notamment au Canada et au Kazakhstan ».

Dans une lettre adressée à SHERPA ayant pour objet la remise en cause des accords sur l'observatoire de santé avec AREVA, le 1er décembre 2012, les associations de la société civile disaient :

«Suite à la mobilisation des organisations de la société d'ARLIT, les ONGs SHERPA et Médecins du monde, AREVA s'est engagé à mettre en place des observatoires de santé autour des mines d'uranium dans le monde.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la signature des accords entre AREVA , SHERPA et Médecins du monde en 2009. Quatre années de mis en œuvre, ont démontré qu'aucune volonté n'est perceptible de la part du groupe AREVA vers les attentes des populations et des anciens travailleurs notamment en ce qui concerne le dépistage des maladies liées à l'exploitation de l'uranium, la prise en charge des malades et l'indemnisation des victimes.

Pendant que deux français ayant travaillé dans les mines du Niger sont en cours d'indemnisation en France, à l'observatoire de santé de la région d'Agadez où des timides consultations médicales ont été suspendus depuis belle lurette, les prises en charge des malades ne sont même pas à l'ordre du jour et plusieurs anciens travailleurs consultés sont décédés sans qu'on sache de quoi et les demandes d'indemnisation classées sans suite.

Comme tous toujours, fidele à son habitude de renoncement à ses engagements, le groupe AREVA est revenu une fois de plus sur la pointe des pieds concernant les observatoires de santé».

Au Niger, l'ONG Sherpa (spécialisée dans la défense des populations victimes de crimes économiques) a annoncé, le mardi 18 décembre 2012, son retrait des accords signés en 2009 avec le groupe nucléaire français Areva. Ces accords visaient à la mise en place d'un Observatoire de la santé autour des sites miniers où Areva exploite l'uranium. L'ONG estime que le groupe en fait aujourd'hui uniquement une « opération de communication ».

A la date du 20 novembre 2019, la majorité des organisations de la société civile nigérienne se sont retirés de cette association. OSRA ne dispose de représentation nulle part au Niger, elle n'a aucun bureau dans aucune région du Niger. OSRA ne soigne ou ne suit aucun ancien travailleur des mines d'uranium du Niger.

Il n'y a donc pas d'observatoire de santé de la région d'Agadez qui vaut le cout qu'un ministre en parle aux députés nationaux.

Les députés nationaux eux-mêmes ont effectué une tournée dans la région d'Agadez et le reste du Niger et n'ont pas vu trace d'un observatoire de santé dont le ministre parlait.

Il s'agit par contre, de la propagande d'ORANO ex AREVA. Nous suggérons par conséquent, au ministre Ben Omar de reprendre le dossier et mener une enquête sur ce sujet.

Du reste l'histoire retiendra la responsabilité de certains nigériens au service d'AREVA prêt à sacrifier leurs frères et leurs propres enfants.

Mai Magana

Bulletin d'information de l'ONG de
Aghirin'man

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Almoustapha Alhacen

COMITÉ DE RÉDACTION

Almoustapha Alhacen

Rhamar Ilatoufegh

Ounfana Boubacar

Maidawa Boubacar

Coulibaly Salifou

Tcherno Abarchi

Silimane Almoustapha

EDITION

Sous les presses de la NIN

BP : 61 Niamey

TIRAGE

1000 exemplaires

Fouiller dans l'histoire pour préparer l'avenir

Communiqué de presse AGHIRIN'MAN 21 décembre 2013



Suite à l'appel à manifestation du ROTAB (Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire), AGHIRIN'MAN membre fondateur de ce réseau et la Coordination des Organisations de la Société Civile d'Arlit ont décidé d'organiser une marche à ARLIT le 21

décembre 2013 pour protester contre le comportement et le mépris des lois nigériennes par le groupe Areva et ses filiales au Niger.

Contre toute attente, cette manifestation vient d'être interdite à Arlit par les autorités sans aucune explication. Pour nous, il s'agit

ni plus ni moins d'un tour de vis du groupe Areva et ses filiales au Niger comme pour faire la démonstration que la loi du silence imposée depuis un demi-siècle dans cette zone de notre pays a des très belles années devant elle. La population frappée de plein fouet par les effets de cette exploitations à guichets fermés n'a même plus le droit de pleurer ou de gémir, il s'agit donc pour AREVA « de battre le cadavre pour que le vivant sache à quoi s'attendre ».

Nous sommes heureux et soulagé d'apprendre qu'au moment où tout espoir est perdu, les tribunaux nigériens ont donné raison au ROTAB pour organiser la marche le 21 décembre 2013 à Niamey. Cette sentence est une première dans l'histoire minière d'AREVA au Niger et c'est une lueur d'espoir pour des femmes et des enfants qui ont perdu leur mari, leur père sans la moindre explication dans ces mines d'uranium d'AREVA au Niger.

Les autres nigériens et le monde entier ne doivent pas savoir qu'au moment où se renégocie les conventions des filiales d'Areva au Niger, un deuxième drame après celui d'Arlit, est en exécution par Areva autour de la gigantesque mine d'Imouraren. En effet cette mine d'Imouraren est interdite de visite aux associations de défense des droits humains et de protection de l'environnement. Areva et sa filiale nigérienne Imouraren SA ont érigé « un périmètre sanitaire » qui n'est autre qu'une zone d'exclusion où tout est permis, d'ailleurs des informations font état d'expulsion des familles des nomades dans ces environs (ce camp d'expulsé est visible au village d'Anoumakaren). Les promesses des dirigeants d'Areva comme toujours à la population lors des audiences des études d'impact de la mine à Agadez sont en train d'être foulé au pied par la même clique qui a commis le drame d'Arlit. Comme vous le savez, le prétexte de sécurité est en train d'être utilisé pour justifier ce sarcophage. Même les travailleurs n'ont pas le droit

d'habiter à côté avec leur famille, ils sont transportés mini-militari et moyennant de l'argent par des bus à Agades (160 km).

Au sujet des questions de protection de l'environnement, la ville d'Arlit, ses rues, ses habitations sont des véritables dépotoirs de radioactivité car plus de 120 points radiologiquement contaminés rien que dans les rues. Cette route de l'uranium « route Tahoua-Arlit RTA » que nous avons qualifiée de victime de tremblement de terre, est jonchée des produits chimiques tout le long et même dans les agglomérations qu'elle traverse (Arlit, Agadez, Tahoua et Dosso). Au sujet de la santé autour des mines, les trois hôpitaux d'Areva (deux de santé publique et un dit de médecine de travail sans médecin de travail), seul la morgue fonctionne à merveille.

Quant aux travailleurs sous-traitants (environ 3000) dans les mines d'Areva au Niger c'est juste un esclavage qui ne dit pas son nom. La mort de 92 nigériens dans le désert (femmes et enfants) le mois dernier à la recherche de quoi manger et boire (en fait à 70 km après avoir quitté Arlit), n'est que la résultante de la souffrance autour des mines d'Areva.

C'est dans ce décor que le groupe Areva et ses filiales au Niger, au moment de renégociation des conventions ne veulent plus entendre les refrains de ce qui ne sont pas d'accord avec ce qui se passe depuis un demi-siècle, entendre des réclamations des orphelins des mines du Niger, entendre que nous voulons les retombés de notre uranium.

En tout cas la justice nigérienne a franchi le pas honorable du droit, il reste aux Maires, aux Préfets aux Gouverneurs et aux Ministres d'éviter ce jeu mortel d'Areva c'est pourquoi nous rendons hommage au ROTAB pour cette action salvatrice et porteuse d'espoir pour le peuple et toute la société civile nigérienne.

12 janvier 2014 : Communiqué de presse de la coordination de la société civile d'Arlit

« MAI-MAGANA »
INDUSTRIES EXTRACTIVES :
URANIUM, BONHEUR OU MALHEUR DES PEUPLIS ?

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE MIEUX-ETRE (Aghirin'man)

N° 01 - JUIN 2017

INTERVIEW « LES NIGÉRIENS NE PROFITENT PAS DE LEUR URANIUM... », DIXIT ALMOUSTAPHA ALHACEN, PRÉSIDENT DE L'ONG AGHIRIN'MAN ET PRÉSIDENT DE LA COORDINATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE D'ARLIT



SOMMAIRE

Quelques
 SEULES NEGOCIATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE GROUPE AREVA, AVEC QUELQUE CHANCE DE FAIRE LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ?

Après-SOMMAIRE
 L'OPINIION D'AREVA AU NIGER S'ACHÈVE-ELLE ARIEN ?
 LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE AU NIGER EN 2013
 PROBLÈME DANS L'HISTOIRE
 POUR PRÉPARER L'AVENIR

12 MILLIARDS DE CFA DÉPENSÉS POUR ABOUTIR À UNE SITUATION PIRE QU'AU PARAVANT

Les négociations entre le gouvernement de la République du Niger et le groupe AREVA sont en train de s'éterniser dans une opacité emprunte de chantage au peuple nigérien. En effet lorsque le groupe AREVA campe sur sa position de ne pas respecter la loi de 2006, le gouvernement par la voix de certains de ses ministres, comme pour préparer moralement le peuple, déclare que ni la loi de 2006 ni celle de 2003 ne seront appliqués à AREVA. Voilà des prises de position qui confirment que le peuple doit se résoudre encore une fois à patienter pour un demi-siècle de spoliation de

ses ressources minières. Pour mieux dire, AREVA a annoncé depuis le 1er janvier 2013 à coup médiatique, la suspension de la production d'uranium dans les usines de la SOMAIR et de la COMINAK pour raison « d'entretien des installations », comme si c'est pour la première fois que les installations sont entretenues pendant cette période. Oui pour faire du chantage, la population et les travailleurs des mines ont été sciemment inquiété par ces informations de suspension ou même de risque de fermeture, sans se soucier des troubles sociaux graves qui peuvent en dé-

couler.

Le gouvernement, notamment les ministres en charge du dossier attendent la fin des négociations pour annoncer peut être les résultats désespérants au peuple alors que dans d'autres circonstances électorales ils se seraient précipités auprès du même peuple pour demander sa confiance.

Compte tenu de cette situation usante, sagement orchestrée, le peuple doit se préparer à empêcher le « Tazartché » d'AREVA.

La coordination de la société civile d'Arlit exige : que le groupe AREVA cesse impérativement ses provocations et son chantage en démantant immédiatement les installations de la SOMAIR et de la COMINAK ; que les membres du gouvernement au plus haut niveau se rendent à Arlit visiter les installations en service et s'entretenir avec les couches sociales professionnelles et la population.

Enfin, la coordination de la société civile se joint à l'appel des organisations de la société civile nigérienne pour l'organisation des manifestations le 25 janvier 2014 sur toute l'étendue du territoire notamment à Arlit à la même date en vue d'empêcher le « Tazartché » d'AREVA.

Arlit le 27 mai 2014 : Communiqué de presse de la coordination de la société civile d'Arlit Sur l'accord du 26 mai 2014 signé entre le gouvernement du Niger et le Groupe AREVA

Le 26 mai 2014, le gouvernement du Niger et le groupe français AREVA ont signé à Niamey un accord global qui inclue les conventions minières des sociétés SOMAIR et COMINAK pour une durée de cinq ans renouvelable.

Au vu des informations dont nous disposons et en attendant la publication intégrale des documents de cet accord global, la coordination de la société civile d'Arlit exprime les positions suivantes : « Menant l'essentiel de nos activités dans la région où sont installées les sociétés minières SOMAIR, COMINAK et Imouraren SA, constatant quotidiennement l'inquiétude, l'angoisse et le découragement que la longueur des négociations a suscité auprès des populations, nous nous félicitons de la fin des négociations et la signature de cet accord ;

marquons notre grande déception à propos du report sine die de l'exploitation de la mine d'Imouraren malgré notre rejet total des conditions irrespectueuses pour les populations dans lesquelles se déroulent actuellement cette exploitation et le financement partiel de la route Tahoua-Arlit qu'AREVA a détruit à 100% ; regrettons que les questions de protection de l'environnement et la santé des populations riveraines des mines n'a fait l'objet d'aucun traitement spécial et conforte AREVA à poursuivre le désastre qu'elle a commis depuis un demi-siècle. Ainsi donc le Niger hérite à la date de la signature de l'accord de plus de 45 millions de tonnes de résidus radioactifs à 80 % dont l'extinction aura lieu dans des milliards d'années, un bilan épidémiologique sanitaire inconnu et probablement catastrophique, une zone totalement dévastée et défigurée sans aucune chance de réhabilitation au minimum des sites exploités ; marquons notre inquiétude sur la priorisation du projet IRAZER laissant courir le risque d'investir dans un projet de propagande médiatique d'AREVA au détriment des actions de développement agricole dans des zones comme Tabelot, Timia, Iférouane et d'autres qui ont fait leur preuves dans la participation à la lutte contre la précarité alimentaire ; attendons la publication intégrale de cet accord pour exprimer notre position définitive. »

Article de la rédaction de Mai-Magana en 2017 : Si les redevances ne sont pas payées à la région, avec quoi va se faire le développement local?

La redevance minière, la seule taxe versée à l'Etat par les sociétés minières dont l'état rétrocède 15% aux collectivités de la région où se fait l'exploitation :

Dans le cadre de l'exploitation minière au Niger, il existe plusieurs impôts ou taxes payés par les sociétés minières à l'Etat ou tout autre exploitant minier, et on peut citer : Parmi toutes ces taxes et impôts, les collectivités de la région où se fait l'exploitation, reçoivent seulement 15% de la redevance minière de la part de l'Etat. Le commun des nigériens pense que les 15% que reçoit la région, c'est sur toutes



les recettes de l'Etat dans les opérations minières. Il y a sur ce point une grande confusion qui est entretenue inutilement ou à dessein. Par exemple, la région où se fait une exploitation minière ne reçoit rien des dividendes ou bénéfices tirés d'une matière exploitée. Il est aussi nécessaire d'expliquer la définition de la redevance minière telle que le stipule le code minier de la république du Niger : Tout exploitant des substances minières est assujéti au paiement d'une redevance minière dont l'assiette est la valeur marchande du produit extrait.

La redevance minière est liquidée à l'occasion de la sortie du stock en vue de la vente.

Les sociétés d'exploitation, lors de l'expédition des produits marchands, sont tenues de faire un versement provisionnel de la redevance minière calculée sur le taux de 5,5%. Le restant éventuel de la redevance dû sera définitivement versé après le bilan annuel de la société. La redevance minière est une charge déductible pour le calcul de bénéfice imposable.

Les échantillons de substances minières destinés aux essais, analyses ou autres examens ne font pas l'objet de paiement de la redevance minière. Un décret pris en conseil des ministres précisera la quantité aux essais.

Le taux de la redevance minière est calculé en fonction d'une formule spécifique qui est la suivante : $A = \text{les produits d'exploitation}$; $B = \text{le résultat d'exploitation}$; $C = B / A (\%)$

Si C'est inférieur ou égal à 20%, le taux de la redevance minière est fixe à 5,5% ; si C'est supérieur à 20% et inférieur à 50%, le taux de la redevance minière est fixe à 9% ; si C'est supérieur ou égal à 50%, le taux de la redevance minière est fixe à 12%.

A et B sont calculés conformément au plan comptable de vigueur au Niger. La liquidation de la redevance minière est effectuée par le ministère chargé des mines et son recouvrement par le ministre chargé des finances.

Avant que l'Etat ne reverse les 15% de la redevance minière aux collectivités de la région où se fait l'exploitation, il prélève 1% de celle-ci qui est destiné aux agents du ministère des mines et des finances comme prime de liquidation et de recouvrement.

Pour l'utilisation des recettes minières le code minier stipule que : « les recettes minières constituées par la redevance minière, la redevance superficielle, les droits fixes, le produit de la taxe d'exploitation artisanale et le produit de la vente des cartes d'artisans miniers, déductions faites des ristournes concédées aux agents du ministère chargé des mines, sont réparties comme suit : 85% pour le budget national ; 15% pour le budget des communes de la région concernée pour le financement du développement local.

Selon nos estimations, sur la période de 2007 à 2016 (10 ans), les montants des redevances minières versés par les deux sociétés minières SOMAIR et COMINAK (qui exploitent l'uranium) à l'Etat du Niger s'élèvent à environ 150 milliards environs, et les 15% qui doivent être rétrocédés à la région d'Agadez par l'Etat du Niger sur cette période sont estimés à environ 15 milliard de FCFA soit une moyenne de 1,5 milliard par an. Pour l'instant nous n'avons aucune donnée nous permettant d'évaluer la redevance minière payée par la SONICHAR qui exploite le charbon dans cette région d'Agadez pour fournir de l'électricité aux sociétés minières d'Arlit.

De ces estimations les remarques et les questions suivantes se posent : Les sociétés minières SOMAIR et COMINAK ont bel et bien versé la totalité de la redevance minière sur la période indiquée (2007 à 2016) ; On s'interroge sur l'exactitude et la véracité des chiffres que donnent les sociétés à l'Etat pour effectuer les calculs de cette redevance ; dans la région d'Agadez, aucune institution de l'Etat (ministère des mines, impôts, administration publique etc.) ne maîtrise la méthode de calcul telle que la loi le stipule ; au niveau de la représentation du peuple (Maires, députés, conseillers divers, associations etc.) personne ne peut expliquer la méthode de calcul, personne ne peut répondre avec exactitude, quels sont les montants que l'Etat doit à la région d'Agadez à la fin de l'année ou pendant cette période de 2007 à 2016 ; Il est certain que l'Etat du Niger n'a pas payé ou rétrocédé tous les montants dus pendant cette période de 2007 à 2016 ; la constitution du Niger dit à son article 150 : « Les

contrats de prospection et d'exploitation des ressources naturelles et du sous-sol ainsi que les revenus versés à l'Etat, désagrégés, société par société, sont intégralement publiés dans le journal officiel de la république du Niger ». Cet article est-il mis en œuvre ?

Selon certains maires des communes de la région d'Agadez, les arriérés de l'Etat en matière de rétrocession des 15% de la redevance minière s'élèvent à environ onze (11) milliards de francs CFA pour la période de 2007 à 2016. Si le code minier du Niger, c'est-à-dire si la loi dispose que c'est avec les 15% que le développement local va se faire, alors comment peut-il se faire si l'Etat ne rétrocède pas aux communes ?

Il est à vérifier si les 15% de la redevance superficielle, les droits fixes, le produit de la taxe d'exploitation artisanale et le produit de la vente des cartes d'artisans miniers sont rétrocédés aux communes.

Vu l'usage qui a été fait de ce qui a été versé aux collectivités, l'on s'interroge sur la gestion efficiente de ces 15% de la redevance par les gouverneurs, les préfets et les maires. Quel réel investissement au profit des populations a été fait. Dans certains milieux politiques et étatiques, ils se disent que c'est parce que les maires gèrent mal les redevances que l'Etat ne les rétrocède pas régulièrement, mais on peut se poser la question « l'Etat fait quoi en ne respectant pas une loi ? »

Enfin, l'article 149 de la constitution du Niger dit « L'exploitation et la gestion des ressources naturelles et du sous-sol doit se faire dans la transparence et prendre en compte la protection de l'environnement, du patrimoine culturel ainsi que la préservation des intérêts des générations présentes et futures ».

COMMUNIQUE du ROTAB 1er aout 2019 : Les redevances minières et pétrolières : l'Etat du Niger perçoit sans reverser aux collectivités territoriales des régions concernées. Fait à Zinder, le 1er aout 2019.

Le Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse budgétaire ROTAB-Niger avec l'appui financier de l'ONG Oxfam au Niger, a mené une étude portant sur l'effectivité et la gestion des 15 % des redevances mi-

nières et pétrolières rétrocédées par l'Etat aux collectivités territoriales des régions concernées par l'exploitation des ressources naturelles du sous-sol.

La rétrocession des 15% des redevances minières et pétrolières devait appuyer le développement local et permettre aux collectivités territoriales des régions concernées d'atténuer les effets néfastes dus à l'exploitation des ressources naturelles.

Au Niger, la rétrocession des 15% des redevances minières et pétrolières est encadrée par les textes législatifs ci-dessous : La constitution de la République du Niger du 25 novembre 2010, Art. 152 : « Les recettes réalisées sur les ressources naturelles et du sous-sol sont réparties entre le budget de l'État et les budgets des collectivités territoriales conformément à la loi. » La loi n°2017-63 du 14 aout 2017, à son article 129 de qui dispose : « Les recettes pétrolières constituées par la Redevance ad Valorem, les droits fixes et la redevance superficielle, déduction faite des ristournes concédées aux agents du Ministère en charge des Hydrocarbures sont réparties comme suit: 85% pour le budget national ; 15% pour le budget des collectivités territoriales de la région concernée par les Opérations Pétrolières, pour le financement du développement local » ; La loi N°2014-11 du 16 avril 2014 portant code pétrolier aval ; le Code minier de la république du Niger ; le Décret 2015-245 du 08 mai 2015 modifiant et complétant le décret 2007-184 du 25 mai 2007 fixant les modalités de répartition des recettes minières concédées par l'Etat aux régions concernées.

Les Résultats de cette étude exhaustive font ressortir des constats troublants en matière de rétrocession minière et pétrolière au Niger, ainsi : Le transfert des 15% de redevance minières et pétrolières n'est pas constant et en grande partie ineffectif aux communes des régions concernées.

En effet à titre d'exemple pour les communes de la région d'Agadez (l'exploitation uranifère), sur 1 249 330 392 FCFA à verser au titre de l'année 2009, le gouvernement n'a versé que 930 808 089 FCFA, et ce en 2011 avec deux(2) ans de retard.



Les collectivités de la région d'Agadez totalisent 5 années d'arriérés, il s'agit des années budgétaires : 2009, 2010 ; 2016 ; 2017 et 2018. Aucun franc n'a été versé pour l'année 2010 sous le prétexte qu'il n'y avait pas de conseil élu et que le gouvernement actuel n'a pas géré les fonds de l'année 2010 alors que l'Etat est une continuité ; les collectivités territoriales de la région de Diffa (l'exploitation pétrolière) n'ont bénéficié de la rétrocession que deux ans après le début de la commercialisation du pétrole ; la région de Zinder (raffinage) n'a pas encore bénéficié de la rétrocession des 15% de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), alors que la loi N°2014-11 du 16 avril 2014 (article 32) portant code pétrolier aval, donne désormais droit à la région de bénéficier effectivement des 15% de la rétrocession des recettes sur les produits pétroliers. Les collectivités de la région de Diffa totalisent trois (3) années d'arriérés, il s'agit des exercices budgétaires 2015, 2016 et 2017.

Au-delà de l'irrégularité dans le transfert des 15%, les montants transférés aux communes sont très insuffisants pour susciter le développement local.

A titre d'exemple : En 2012, les 46 collectivités territoriales de la région de Tillabery se sont partagé la somme de 82 119 910 FCFA, pour l'exploitation de l'Or. Une méconnaissance des textes qui régissent la rétrocession des 15% des redevances minières/pétrolières, et un déficit d'information des citoyens sur le principe de la rétrocession des 15% des redevances, toute chose qui conduit à une gestion peu orthodoxe des fonds rétrocédés dans certaines collectivités territoriales bénéficiaires.

Montants perçus par les régions concernées par l'étude :

Pour la période de 2015 à 2018, la DGI a recouvré la somme de 44.275.726.223 au titre des redevances minières, sur les montants recouverts, seuls 2 186 972 782 francs ont été effectivement rétrocédés, au lieu de 6 641 358 933 francs CFA qui constituent les 15% des montants recouverts. Soit un taux effectif de 0.4% du montant global pour les régions de Tillabery et Agadez.

On remarque pour la même période un mon-

tant de 4 454 386 151 francs qui constitue des arriérés pour les deux régions à titre de l'exploitation uranifère et Aurifère .

S'agissant de la redevance pétrolière :

Pour la même période, sur 10 222 760 904 francs CFA recouverts par la DGI et enregistrés comme recette devant être transférée aux collectivités de la région de Diffa, seul 1 160 889 996 francs CFA ont été effectivement versés aux bénéficiaires, soit des arriérés pour la période qui s'élèvent 9 061 870 908 FCFA pour la région de Diffa.

Recommandations :

Le ROTAB Niger recommande : Aux collectivités territoriales des régions concernées d'initier des actions pour amener l'Etat à les transférer de façon régulière et effective les 15% des redevances minières et pétrolières ; aux partenaires de développement locaux et ONG internationales, d'appuyer les collectivités territoriales pour initier et mener des actions tendant à faire rentrer les collectivités dans leurs droits ; à l'Etat et aux partenaires techniques et financiers d'appuyer techniquement et matériellement les collectivités territoriales concernées pour une gestion efficace des fonds rétrocédés. De respecter ses engagements en matière de la rétrocession des 15% des redevances minières et pétrolières aux collectivités territoriales des régions concernées par l'exploitation des ressources naturelles du sous-sol. De repenser le schéma de la rétrocession minière et pétrolière pour prendre en compte le développement local des autres collectivités territoriales du Niger. De tracer un schéma en indiquant de manière chronologique tous les intervenants de la chaîne de paiement de la rétrocession des 15% des redevances minières et pétrolières.

Enfin, le ROTAB Niger, recommande et propose à toutes les parties prenantes, la création d'un cadre d'échange multipartite (Etat, collectivités territoriales, OSC, parlement, et PTF) pour, d'une part établir l'état des lieux et les modalités d'apurement des arriérés et d'autres part mener des réflexions sur les différentes réglementations sur la rétrocession des 15%.

Le Niger se dote d'un pipeline pour exporter son pétrole via le Bénin

Un investissement de 4,5 milliards de dollars



Petit producteur de pétrole avec ses gisements dans le sud-est du pays depuis 2011, le Niger prépare son entrée dans la cour des grands producteurs d'or noir en Afrique de l'Ouest, derrière le Nigeria (plus gros producteur de la région, avec plus de 2 millions de barils/jour) et le Ghana (autour des 200 000 barils/jour).

L'infrastructure aura une capacité de transport de 4,5 millions de tonnes par an, soit 35 millions de barils. Huit stations de pompage doivent être construites, dont six au Niger et deux au Bénin. Le projet représente un investissement de 4,5 milliards de dollars américains (4 milliards d'euros).

Impact environnemental

En 2022, selon le président Mahamadou Issoufou, la croissance du Niger devrait s'établir à 12 %, soit six points de plus qu'aujourd'hui. D'après les projections, le pétrole, qui représentait en 2017 4 % du PIB, doit atteindre en 2025 et 24 % de la richesse nationale. Et rapporter environ 45 % des recettes fiscales (quelque 400 milliards de FCFA), contre 17 % en 2017.

Le projet doit entraîner la réalisation de plusieurs infrastructures routières et sociales dans les régions touchées par le pipeline. « J'ai demandé à la CNPC la réalisation de la route du pétrole qui va quitter la frontière avec la Libye pour venir à Dirkou-Bilma-Agadem jusqu'à N'Guigmi pour rejoindre la route Diffa-N'guigmi, à la frontière avec le Tchad », a assuré Mahamadou Issoufou.

En revanche, le projet ne sera pas sans impact environnemental. Les limites actuelles du site d'implantation des installations d'Agadez ont été repoussées en juin dernier par le gouvernement, et ce malgré une pétition lancée par l'organisation non gouvernementale Active Génération.

Le Niger aura de l'énergie à revendre

Le Niger se prépare à devenir un exportateur significatif d'énergie. Ses déficits en électricité devraient diminuer fortement avec les mises en chantier des centrales de Gorou Banda (thermique) et de Malbaza (solaire), et surtout avec le futur barrage de Kandadji, d'une puissance de 130 mégawatts (MW), qui devrait produire une électricité dix fois

moins chère que celle obtenue avec des turbines fonctionnant au fuel.

Les bonnes nouvelles se multiplient aussi dans le domaine pétrolier. Sonatrach a découvert un gisement important à Kafra, à la frontière algérienne, et la China National Petroleum Corporation (CNPC) met en route un deuxième puits à Agadem.

La perspective de faire passer à terme la production d'hydrocarbures de 20 000 à 100 000 barils par jour a poussé le gouvernement nigérien à s'accorder avec le Bénin pour la construction d'un oléoduc long de 2 000 km, pour un coût estimé à 2 milliards de dollars, afin d'exporter ses excédents dans de bonnes conditions de sécurité.

Développement du secteur pétrolier

Le gouvernement a rendu public, en janvier 2019, les grandes lignes de sa politique destinée à « faire du secteur pétrolier nigérien un moteur de développement économique et social », ce qui suppose une répartition des recettes plus favorables à Niamey. Il entend donc élargir le nombre de ses partenaires, aujourd'hui au nombre de trois : CNPC, Sonatrach, et le britannique Savannah Petroleum.

Le boom pétrolier ne sera pas « forcément avantageux pour les populations locales »

Le Niger projette de se hisser au niveau des plus grands pays producteurs de pétrole en Afrique à partir de 2025. Le pays épinglé plusieurs fois pour sa gestion opaque des industries extractives est très attendu sur la question environnementale liée aux industries extractives locales. Décryptage.

Le Niger affiche de grandes ambitions dans le secteur des hydrocarbures en Afrique. En janvier 2019, le pays ouest-africain annonçait déjà les couleurs dans un projet de décret déclinant sa politique pétrolière au cours des prochaines années. L'objectif est de faire des hydrocarbures le moteur de l'économie du pays, pouvant générer jusqu'à la moitié des recettes fiscales. Le pays a même avancé son souhait d'adhérer à l'OPEP.

Le positionnement du pays a été réaffirmé en août dernier par le président nigérien Mahamadou Issoufou. Selon le chef de l'Etat, le Niger prévoit de produire 500 000 barils de pétrole par jour à l'horizon 2025-2030, contre 20 000 barils actuellement. Le pays qui espère multiplier sa production par trois au cours des deux prochaines années (110 000 barils par jour) avait rejoint le club des pays pétroliers depuis 2011. En chiffres, le gouvernement nigérien aspire hausser la contribution pétrolière au PIB de 4 % en 2017 à 24 % en 2025. La part du pétrole devrait ainsi passer de 19 % à 45 % dans les recettes de l'Etat, de 5 % à 12 % des emplois permanents ou encore de 16 % à 68 % des recettes d'exportation.